AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1024
FR0000053506-FS0419

22 juillet 2013

Déclaration de participation

CEGEDIM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juillet 2013, la Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], 2 102 061 actions CEGEDIM représentant 2 102 061 droits de vote, soit 15,01% du capital et 11,13% des droits de vote de cette société[2] ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bpifrance Participations SA	2 102 061	15,01	2 102 061	11,13
Total CDC	**2 102 061**	**15,01**	**2 102 061**	**11,13**

Cette détention résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de laquelle :

- l'Etat a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'il détenait dans le Fonds Stratégique d'Investissement (le « FSI ») désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 49% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

- la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans le FSI désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 51% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

Compte-tenu de ces apports (et d'autres opérations réalisées simultanément dans le cadre de la constitution de la Banque Publique d'Investissement), BPI-Groupe SA est désormais détenue à 50% par la CDC et à 50% par l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe, étant précisé qu'il est d'ores et déjà convenu que les titres de BPI-Groupe SA temporairement détenus par l'Etat seront reclassés auprès de l'EPIC BPI-Groupe au plus tard dans un délai de 4 mois, et est contrôlée conjointement par la CDC et par l'EPIC BPI-Groupe.

La CDC n'a franchi aucun seuil à l'occasion de ces opérations.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des Dépôts et Consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 13 997 173 actions représentant 18 872 216 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Par ailleurs, il est rappelé pour information que Bpifrance Participations (ex FSI), M. Jean-Claude Labrune et la société FCB contrôlée par Jean-Claude Labrune, détiennent de concert, au 12 juillet 2013, 9 463 105 actions CEGEDIM représentant 14 328 942 droits de vote, soit 67,61% du capital et 75,93% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Bpifrance Participations (ex FSI)	2 102 061	15,02%	2 102 061	11,14%
FCB	7 361 044	52,59%	12 226 881	64,79%
Total concert	**9 463 105**	**67,61%**	**14 328 942**	**75,93%**

Ce concert résulte d'un protocole d'accord conclu entre Bpifrance Participations (ex FSI), M. Jean-Claude Labrune et la société FCB contrôlée par Jean-Claude Labrune (Cf. D&I 209C1355 du 4 novembre 2009, D&I 209C1437 du 26 novembre 2009 et D&I 209C1535 du 23 décembre 2009) auquel l'EPIC BPI-Groupe a indiqué ne pas être partie.
